

CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE

ENTRE

- la Collectivité européenne d'Alsace représentée par son Président "ou son représentant", agissant en vertu d'une délibération de la Commission Permanente de la Collectivité européenne d'Alsace du 08 décembre 2022

ET

- le collège « Lamartine » à BISCHHEIM représenté par Mme Michèle STEIBLE, chef d'établissement agissant en vertu d'une délibération du conseil d'administration du 27 septembre 2022

d'une part,

ET

- Les occupants Mmes Damya BOUIZEGARENE, Solange GRIBONVAL, et MM. Rémi GERME, Edouard Emmanuel AKAME MFOUMOU, élèves Polytechniciens,

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : La Collectivité européenne d'Alsace loue à des élèves polytechniciens dans le cadre de leur stage les locaux

ci-après désignés :

- collège : " Lamartine " 9 rue Lamartine 67800 BISCHHEIM
- nombre de pièces : F5
- contenance du logement : 125 m²
- régime de propriété de l'immeuble : Collectivité européenne d'Alsace

La convention est consentie aux conditions suivantes, acceptées par les occupants :

ARTICLE 2 : La présente convention d'occupation est accordée à titre précaire et révocable du 26 septembre 2022 au 31 mars 2023

ARTICLE 3 : Un état des lieux est établi à l'entrée et à la sortie des locaux par l'administration du collège et les occupants. Les occupants acceptent de prendre les locaux dans l'état où ils se trouvent. Les occupants s'engagent à maintenir les locaux en bon état d'entretien et à prendre à leur charge les réparations et installations incombant au locataire.

ARTICLE 4 : Les occupants s'engagent à contracter une assurance couvrant les risques locatifs.

ARTICLE 5 : L'occupation est convenue à titre gracieux, sans frais de redevance.

ARTICLE 6 : Les droits et obligations des parties contractantes non stipulés au présent acte sont réglés conformément à la législation en vigueur.

Fait et signé, en six parties
à Strasbourg, le

Le Président de la Collectivité
européenne d'Alsace
Pour le Président,
La Directrice de l'Education et de la
Jeunesse

Le chef d'établissement,

L'occupant,

Pauline BURNEL

Michèle STEIBLE

Damya BOUIZEGARENE

L'occupant,

L'occupant,

L'occupant

Solange GRIBONVAL

Rémi GERME

Edouard Emmanuel AKAME
MFOUMOU